



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3001-89-22

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-3001-89-22 visant le contingentement de la culture de cannabis.

La Municipalité régionale de comté de Roussillon a délivré, en date du 4 avril 2022, le certificat de conformité de ce règlement.

Il entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 6 avril 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

PUBLIC NOTICE

APPROVAL AND COMING INTO FORCE OF BY-LAW Z-3001-89-22

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on March 14, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the by-law Z-3001-89-22 concerning the quota for cannabis cultivation.

The Municipalité régionale de comté de Roussillon has issued on April 4, 2022, the certificate of conformity of the by-law.

It comes into force on the date of issue of the certificate of conformity and may be consulted at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 3001-89-22**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 6 avril 2022, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-3001-89-22 visant le contingentement de la culture de cannabis, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 6 avril 2022, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 6 avril 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire